

**ACCEPTATION PAR LA COURONNE FÉDÉRALE  
DU TRANSFERT PAR LA PROVINCE DE QUÉBEC**

**SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA**, représentée par son ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, ayant son adresse aux Terrasses de la Chaudière, 10, rue Wellington, Gatineau, province de Québec, K1A 0H4, dûment habilité en vertu de l'article 3 de la *Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux* (L.C. 1991, ch.50), lui-même étant représenté par Paula Isaak, sous-ministre déléguée, dûment autorisée aux termes d'une délégation en date du quatorze mars deux mille seize (14/03/2016), accepte de **SA MAJESTÉ DU CHEF DU QUÉBEC**, représentée par son ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ayant son adresse au 5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, Québec, province de Québec, G1H 6R1 et par son ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ayant son adresse au 675, boulevard René-Lévesque Est à Québec, province de Québec, G1R 5V7, le transfert de l'administration, la régie et le contrôle des terres ci-après décrites effectué aux termes du décret provincial numéro 823-2021 en date du seize juin deux mille vingt-et-un (16/06/2021), pour l'usage et le bénéfice exclusif de la Nation crie de Mistissini:

**DÉSIGNATION**

Des terres de la catégorie 1A ci-après décrites :

- le lot 11 964 du Registre du domaine de l'État, ayant une superficie de 11,4 kilomètres carrés;
- le lot 11 965 du Registre du domaine de l'État, ayant une superficie de 1,5 kilomètres carrés;
- le lot 11 966 du Registre du domaine de l'État, ayant une superficie de 2,2 kilomètres carrés;
- le lot 11 967 du Registre du domaine de l'État, ayant une superficie de 9,9 kilomètres carrés;
- le lot 11 968 du Registre du domaine de l'État, ayant une superficie de 0,03 kilomètres carrés;
- le lot 11 969 du Registre du domaine de l'État, ayant une superficie de 1,4 kilomètres carrés;
- le lot 11 970 du Registre du domaine de l'État, ayant une superficie de 1,9 kilomètres carrés;

- le lot 11 971 du Registre du domaine de l'État, ayant une superficie de 0,02 kilomètres carrés;
- le lot 11 972 du Registre du domaine de l'État, ayant une superficie de 15,21 kilomètres carrés.

Le tout tel qu'il est montré sur les plans et décrit dans la description technique préparés et signés par Serge Martineau, arpenteur-géomètre, le 20 mars 2015, dont les originaux sont conservés au Greffe de l'arpenteur général du Québec du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles sous le numéro de dossier 531 003;

- le lot 1 du bloc C de l'arpentage primitif du canton de Duquet, ayant une superficie de 18 292,44 mètres carrés (0,018 km<sup>2</sup> ou 4,52 acres).

Le tout tel qu'il est montré sur le plan préparé et signé par Paul Savard, arpenteur-géomètre, le 2 septembre 1947 et modifié le 27 septembre 1976, dont l'original est conservé au Greffe de l'arpenteur général du Québec du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles sous le numéro de plan 212-C;

#### **CONDITIONS**

La présente acceptation est assujettie aux conditions stipulées dans le décret provincial numéro 823-2021 en date du seize juin deux mille vingt-et-un (16/06/2021).

#### **PRISE D'EFFET**

Le transfert de l'administration, de la régie et du contrôle des terres de catégorie IA décrites ci-haut par Sa Majesté du chef du Québec en faveur de Sa Majesté la Reine du chef du Canada prend effet à compter de la date de signature du présent acte d'acceptation.

#### **SIGNATURE**

Sa Majesté la Reine du chef du Canada reconnaît qu'en signant électroniquement le présent acte d'acceptation, elle est liée par les termes de l'acte d'acceptation, et reconnaît qu'il lui est opposable, avec les mêmes obligations légales et contractuelles que si elle avait apposé une signature manuscrite sur une version papier du présent acte d'acceptation.

EN FOI DE QUOI, la représentante de Sa Majesté la Reine du chef du Canada a signé électroniquement à la date indiquée sous ou à côté de sa signature.

**SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF  
DU CANADA**



**Par :**

---

**PAULA ISAAK  
SOUS-MINISTRE DÉLÉGUÉE**